



# Adhésion de la Suisse au mécanisme de protection civile de l'UE (Union Civil Protection Mechanism UCPM)

Les catastrophes et les situations d'urgence ne connaissent pas de frontières politiques ou géographiques. Les événements extrêmes tels que les séismes, les pandémies, un accident dans une centrale nucléaire ou des incendies de forêt ont généralement des répercussions transfrontalières et les capacités d'intervention nationales peuvent être rapidement dépassées.

## Avancement du projet et prochaines étapes (état au 15.03.2025)

### Contexte

La Suisse et la Direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes (DG ECHO) ont décidé de renforcer leur coopération et ont signé en 2017 un accord administratif afin de pouvoir réagir plus efficacement aux situations d'urgence en Europe et dans le monde. Cet accord facilite l'échange d'informations et la mise en place de pratiques éprouvées entre la Suisse et l'Union européenne dans le domaine de la préparation aux catastrophes et des mécanismes de réponse.

Depuis 2017, la coopération n'a cessé de se renforcer : les centres d'intervention suisses et le Centre de coordination de la réaction d'urgence (Emergency Response Coordination Centre, ERCC) échangent régulièrement des informations, des représentants de la DG ECHO participent à des événements et à des formations organisés par la Suisse (récemment le Global Emergency Exercise 2022, l'EGU22 ou la formation « Crisis Management in the 21st Century 2024 ») et la coopération dans le domaine de l'aide humanitaire fonctionne également.

Afin de renforcer la coopération, la Suisse montre un intérêt évident à adhérer à l'UCPM. Le 26 septembre 2024, le Parlement a chargé le Conseil fédéral de déposer une demande d'adhésion à l'UCPM (motion Matter). Ce projet est également soutenu par le Parlement européen, comme l'indique le rapport du 4 octobre 2023 sur les relations entre l'UE et la Suisse. Celle-ci disposant de nombreux experts et spécialistes pointus dans tous les domaines de la préparation aux événements, de la gestion de situations d'urgence et de l'aide humanitaire, sa participation à l'UCPM constituerait également une plus-value pour l'UE.

Comme la Suisse n'est pas membre de l'Espace économique européen (EEE), l'art. 28a de la décision n° 1313 de l'UE relative à l'UCPM l'empêche de participer au mécanisme. En 2023, les services juridiques de la Suisse et de l'UCPM ont estimé que la Suisse pourrait adhérer au mécanisme soit par la voie d'un traité international (processus long et compliqué, aucun pays n'ayant un tel traité), soit par une modification de l'art. 28 de la décision 1313/2013/UE (solution pragmatique). Un amendement allant dans ce sens n'a pas été traité en 2023. Une adaptation, par exemple par la reconnaissance de l'adhésion à l'AELE, serait

soutenue par plusieurs pays voisins membres de l'UE. Des discussions ont eu lieu à cet effet avec l'Allemagne, la France et l'Italie en 2024. L'Autriche et le Liechtenstein devraient suivre en 2025.

#### *Prochaines étapes*

Afin de souligner l'intérêt de la Suisse pour le Mécanisme de protection civile de l'UE, l'OFPP (au sein de la direction de l'exercice) et la DDC/AH (avec des modules de la chaîne de sauvetage) ont participé à l'exercice à échelle réelle Magnitude qui a eu lieu en 2024 dans le Bade-Wurtemberg. L'évaluation de cet exercice devrait être disponible à la fin 2025.

Une note de discussion concernant le financement de l'adhésion au Mécanisme de protection civile de l'UE est en cours d'élaboration. Une consultation des offices est prévue prochainement. Le document devrait être remis au Conseil fédéral au deuxième trimestre 2025 afin de clarifier la décision de principe concernant le financement de la contribution annuelle de la Suisse.

En février 2025, une délégation du DFAE et de l'OFPP s'est rendue à la Direction générale pour la protection civile et les opérations d'aide humanitaire (DG ECHO) à Bruxelles afin de faire part des souhaits de la Suisse aux nouveaux responsables du Mécanisme européen de protection civile entrés en fonction après les élections de l'automne 2024. D'autres examens liés à l'adhésion de la Suisse sont en cours. Une rencontre de haut niveau est envisagée en 2025.

#### *Défis actuels*

Dans l'intervalle, la Suisse continue de montrer son intérêt pour l'UCPM en accueillant un exercice MODEX de l'UE à Epeisses, dans le canton de Genève, du 6 au 9 octobre 2026. On y attend plus de 600 participants de toute l'Europe. Les préparatifs vont bon train. Les responsables de l'UE, l'OFPP et d'autres offices fédéraux, l'armée et les cantons, en particulier celui de Genève, y sont impliqués.

## **Rôle de la Confédération**

En cas d'adhésion, la Suisse (Office fédéral de la protection de la population [OFPP], Office fédéral de l'environnement [OFEV], Office fédéral de la santé publique [OFSP], Direction du développement et de la coopération / Aide humanitaire [DDC/AH]), pour ne citer que quelques-uns des nombreux offices intéressés tirera profit de la coopération multilatérale, des expériences en matière d'intervention (p. ex. enseignements tirés, bonnes pratiques), du développement de solutions telles que l'identification précoce des tendances en matière de prévention et de préparation, du perfectionnement des systèmes techniques d'intervention, de la participation à des exercices ou pour l'identification de ses propres lacunes. Il en résulterait une amélioration et un renforcement de la protection nationale contre les catastrophes. De plus, les interventions sont remboursées à plus de 75 % (au maximum 90 %).

## **Rôle des cantons**

Les cantons peuvent tirer profit de l'UCPM aussi bien au niveau de la préparation qu'en cas d'événement. Les avantages sont l'engagement de modules certifiés, l'envoi de personnel à des missions de l'UE, l'expérience pratique, la formation et les exercices internationaux en Suisse et à l'étranger (liste non exhaustive). Les modules certifiés peuvent donner une impulsion pour l'orientation future de l'aide intercantonale lors d'événements en Suisse.

| Données du projet                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|--------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Responsabilité                             | Roland Bollin, chef du Bureau des relations internationales de l'OFPP, Centrale nationale d'alarme et gestion des événements NEOC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Durée                                      | Les clarifications et les préparatifs sont en cours. L'horizon temporel est difficile à estimer : cela peut durer des mois, voire des années, en fonction de différents facteurs dans les relations entre la Suisse et l'Europe.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Décisions politiques                       | <p>Le rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat von Siebenthal <b>19.3715</b> du 20 juin 2019 prévoit, dans le cadre de la stratégie en matière de prévention et de lutte contre les incendies de forêt, d'intégrer aux réflexions les moyens existant dans l'UCPM.</p> <p>Le rapport complémentaire au rapport sur la politique de sécurité 2021 souligne la nécessité d'intensifier la coopération internationale dans le domaine de la sécurité et de l'orienter plus systématiquement vers la coopération avec des partenaires, entre autres avec l'UCPM.</p> <p>Le 26 septembre 2023, le Parlement suisse a adopté la motion 22,390 4 Matter Michel du 12.09.2022 « Pour une adhésion de la Suisse au mécanisme européen de protection civile ». Le Conseil fédéral a ainsi été chargé de déposer sans attendre une demande d'adhésion au mécanisme européen de protection civile.</p> |
| Investissements                            | En tant que membre de l'UCPM, la Suisse devrait verser une cotisation financière annuelle. Celle-ci est variable et calculée sur la base de son produit intérieur brut (PIB) par rapport au PIB de l'ensemble des États membres. Cette cotisation devrait s'élever à environ 8 à 11 millions de francs par an.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Ressources financières de la Confédération | <p>De 8 à 10 millions de francs disponibles par an (selon les calculs actualisés de l'EPFZ pour la période 2023 à 2027)</p> <p>Les interventions en faveur de l'UCPM sont financées à hauteur d'environ 80 %.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

Ressources financières des cantons

À titre optionnel : financement de modules d'intervention certifiés de l'UCPM. Pourrait être une contribution aux moyens d'intervention intercantonaux.

Les interventions en faveur de l'UCPM sont refinancées à hauteur d'environ 80 %.